

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: [oau-ews@telecom.net.et](mailto:oau-ews@telecom.net.et)

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

**44<sup>EME</sup> REUNION**

**29 DECEMBRE 2005**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**PSC/PR/Comm. (XLIV)**

**COMMUNIQUE**

**COMMUNIQUE DE LA 44<sup>EME</sup> REUNION  
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de Paix et Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 44<sup>ème</sup> réunion, tenue le 29 décembre 2005, a adopté la décision qui suit sur la situation en République centrafricaine (RCA):

Le Conseil,

1. **prend note** du rapport [PSC/PR/2(XLIV)] soumis par la Commission sur la situation sécuritaire en RCA et la visite dans la région, du 25 octobre au 8 novembre 2005, d'une mission de l'UA, ainsi que des informations complémentaires qui lui ont été fournies;
2. **exprime sa préoccupation** face à la persistance de l'insécurité dans le nord de la RCA et aux déplacements de populations vers le sud du Tchad qui en résultent;
3. **félicite** le HCR et les ONG présentes sur le terrain, pour l'assistance apportée aux réfugiés centrafricains se trouvant au Tchad, et **souligne** la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour permettre aux agences humanitaires d'accroître leur aide aux populations affectées;
4. **se félicite** des efforts déployés par les pays de la région et par la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (FOMUC), ainsi que par les Nations Unies, à travers le Bureau des Nations Unies en RCA (BONUCA), pour faire face à l'insécurité et contribuer à créer les conditions nécessaires au redressement socio-économique de la RCA et à la consolidation de la paix et de la stabilité dans ce pays. Le Conseil **rend hommage** aux pays de la région et les **encourage** à continuer à accompagner les efforts du Gouvernement centrafricain, en maintenant la présence de la FOMUC pour la durée nécessaire en vue de la restauration de la sécurité et de la stabilité. Le Conseil **exprime son appui** aux efforts des pays voisins concernés visant à lutter contre l'insécurité transfrontalière;
5. **lance un appel** aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils fournissent à la FOMUC les moyens nécessaires au renforcement de ses capacités et à la bonne exécution de son mandat, contribuent à la restructuration des Forces armées centrafricaines (FACA), y compris la réhabilitation et la construction des infrastructures requises, et appuient les efforts des pays voisins concernés visant à lutter contre l'insécurité transfrontalière. A cet effet, le Conseil **demande** à la Commission, en étroite collaboration avec le Secrétariat exécutif de la CEMAC et les Nations unies, de contribuer à la sensibilisation de la communauté internationale et de s'impliquer activement dans les initiatives en cours des pays de la région pour faire face à l'insécurité;

6. **réitère son appel** à l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RCA, ainsi qu'aux Etats membres, pour qu'ils apportent à la RCA toute l'assistance économique et financière nécessaire, y compris une aide budgétaire directe, en tenant compte de la situation particulièrement difficile de la RCA. A cet égard, le Conseil **encourage** le Président de la Commission, en collaboration avec les institutions compétentes, y compris la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), à dépêcher une mission d'experts multidisciplinaire pour évaluer la situation et faire des recommandations sur l'assistance que les Etats membres et l'UA pourraient fournir à la RCA dans le cadre d'un programme global de reconstruction post-conflit, couvrant aussi bien les aspects socio-économiques que sécuritaires et autres. A cet égard, le Conseil **souligne** le rôle important que pourrait jouer la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT);
7. **Demande** au sous-Comité sur les réfugiés du Comité des Représentants permanents (COREP) de se pencher sur la situation des réfugiés centrafricains au Tchad et de prendre les dispositions nécessaires pour leur venir en aide, en coordination avec les institutions compétentes, notamment le HCR. Le Conseil **lance un appel** à la communauté internationale pour qu'elle réponde généreusement à l'appel global consolidé des Nations Unies pour les efforts humanitaires et de redressement en RCA pour l'année 2006;
8. **Décide** de rester saisi de la question.